

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 2 décembre 2013, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Godbout, et à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Vital Carrier  
Mesdames les conseillères Karen Godbout, Ginette Charrette,  
Diana Bruneau et Valérie Rancourt

Était absent : Monsieur le conseiller Claude Laroche

Madame Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et madame Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée

Le maire, monsieur Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2013-12-239 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

**Période de questions**

Monsieur Réal Rancourt demande : Pourquoi le tracteur de la municipalité déneige les virées pour la charrue ?

Monsieur le maire répond : Nous donnons une chance à l'entrepreneur par la suite se sera facturé.

**2013-12-240 Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2013**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

**2013-12-241 Adoption du procès-verbal de l'ajournement du 19 novembre 2013**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'ajournement du 19 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

**2013-12-242 Approbation des comptes**

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 50 510.76 \$ présentés par la secrétaire-trésorière/directrice générale soient acceptés.

**2013-12-243 Programmation de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par années, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### **2013-12-244 Entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour services aux sinistrés**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

**ATTENDU QUE** la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

**ATTENDU QUE** la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**EN CONSÉQUENCE** Il est résolu par Diana Bruneau, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité de signer une entente de 3 ans avec la Croix-Rouge Canadienne, soit 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, pour un montant de 150 \$ par année.

Il est également proposé et résolu que le maire, monsieur Pierre Godbout et madame Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer conjointement tous les documents nécessaires relatifs à cette entente pour et au nom de la municipalité de Poularies

#### **2013-12-245 Congés des Fêtes**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé du 20 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement pour le congé des Fêtes.

#### **2013-12-246 Calendrier 2014 des séances ordinaire du Conseil municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014. Ces séances débiteront à 20 h:

Lundi 13 janvier;  
Lundi 3 février;  
Lundi 3 mars;  
Lundi 7 avril;  
Lundi 5 mai;  
Lundi 2 juin;

Lundi 7 juillet;  
Mardi 5 août;  
Mardi 2 septembre;  
Lundi 6 octobre;  
Lundi 3 novembre;  
Lundi 1<sup>er</sup> décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### **2013-12-247 Date pour session de travail et adoption du budget**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par monsieur Vital Carrier et résolu à l'unanimité que le budget de la municipalité soit adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil qui aura lieu, mardi le 17 décembre 2013 à 19 h 30.

Il est également proposé et résolu qu'une séance de travail aie lieu mercredi le 11 décembre 2013 à 8 h 30 h.

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement concernant la tarification des services municipaux soit vidange et égout pour l'année 2014.

#### **2013-12-248 Lumières niveleuse**

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser Vital Carrier à effectuer l'achat de lumières pour la niveleuse et de les faire installer, le tout pour un maximum de 1 000 \$.

### **2013-12-249 Heures accumulées de l'inspecteur municipal**

Attendu que l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Guy Hébert, a 93 heures accumulées à date, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité de lui payer 40 heures semaines jusqu'à la fin décembre 2013 pour que cette accumulateur soit diminué.

### **2013-12-250 Assurance responsabilité civile**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité de refuser l'offre du Groupe Ultima, qui concernait l'augmentation de l'assurance responsabilité civile de notre municipalité à 10 millions au lieu de 3 millions.

### **2013-12-251 Pneus niveleuse**

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Diana Bruneau et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux pneus pour la niveleuse. Cette dépense est estimée à environ 3 693 \$ taxes incluses, plus la maintenance et l'entretien des autres pneus.

### **2013-12-252 Employé patinoire**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité d'engager une personne pour effectuer des travaux concernant uniquement l'entretien de la patinoire, au taux horaire maximum de 14 \$ de l'heure.

Il également résolu de prioriser les personnes qui ont des travaux compensatoires à effectuer.

### **2013-12-253 Place aux jeunes**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité de contribuer financièrement à la 21<sup>e</sup> édition du projet Place aux jeunes, pour un montant de 100 \$.

### **Période de questions**

Monsieur Réal Rancourt demande : Est-ce que la charrue passe à tous les jours ? Car il y a beaucoup de neige.

Monsieur le maire répond : Il passe au besoin, mais nous allons contacter monsieur Daniel Bélanger pour lui en faire part.

Monsieur Réal Rancourt demande : Pourquoi y a-t-il des cônes su rang 4 Ouest ?

L'inspecteur répond : Les cônes ont été installés pour signaler aux automobilistes de ralentir. Il y avait des chevaux en libérés dans le rang.

### **2013-12-254 Ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ajournée au mardi 17 décembre 2013 à 20 h.

**Maire** \_\_\_\_\_

**Sec.-très./dir. gén.** \_\_\_\_\_